

Société. Dans un élan de solidarité, des locataires du bâtiment C du groupe Provence ont spontanément témoigné en faveur de Falah Haoufa, leur voisin

Ils soutiennent leur voisin algérien menacé d'expulsion

La Marseillaise - 02/04/08

■ La nouvelle s'est répandue comme une trainée de poudre dans la cage d'escalier. Samedi, lorsqu'ils ont appris qu'un de leurs voisins, Falah Haoufa, venait d'être placé au centre de rétention d'Arenc, à Marseille, et qu'il risquait d'être renvoyé en Algérie, les locataires du bâtiment C du groupe Provence, à Palissy, se sont spontanément mobilisés. « *C'est sa maman qui nous a alertés. Avec mon mari, nous sommes de suite allés taper aux portes, et tous ceux qui étaient là ont accepté de signer la pétition* » raconte Eliette, sa voisine de palier, qui a récolté une quarantaine de signatures attestant de son « *bon voisinage* » et de sa parfaite intégration.

Interpellé mercredi dernier par la Police, Falah Haoufa s'est vu notifier son arrêté de reconduite à la frontière le lendemain. Dans la foulée, il est emmené au centre administratif d'Arenc, où les sans-papiers attendent leur expulsion. Son avocate, maître Evelyne Merdjan, dépose aussitôt un recours en annulation. Examiné lundi matin, il a été rejeté par le Tribunal administratif de Marseille. Présente à l'audience, Eliette s'étonne de la rapidité du juge à statuer sur le sort de son voisin : « *En 20 minutes, l'affaire était bouclée. Un être humain mérite tout de même que l'on se penche sur son cas* » déplore-t-elle, en soulignant que son voisin « *a pris la responsabilité de s'occuper de sa maman* ».

Arrivé à Aubagne en avril 2002, Falah a en effet quitté l'Algérie à la demande de son père, qui vit en France depuis 1964, et de sa mère, qui avait rejoint son époux au mi-



Les locataires du bâtiment C ne comprennent pas que leur voisin puisse être reconduit en Algérie alors que sa mère malade a besoin de lui.

lieu des années 80. Atteint d'un cancer généralisé, son père décédait un mois plus tard. Quant à sa mère, son état de santé s'est petit à petit détérioré. Aujourd'hui, elle est dépendante de son fils, son seul soutien familial.

« On applique des lois, mais on oublie l'humain »

Falah, lui, a reconstruit sa vie ici. Ingénieur en informatique, il est embauché en CDI dans une société aubagnaise. Son employeur a d'ailleurs témoigné en sa faveur. Comme Barbara La Barbéra, venue elle aussi à l'audience lui apporter le soutien de la Ville. « *Il mène une vie tranquille, et il réunit*

toutes les conditions pour rester en France, sauf qu'il n'a pas de papiers, observe la conseillère municipale. On applique certes des lois, mais on oublie l'humain, sans regarder plus loin que les textes » regrette la militante de RESF (Réseau Education Sans Frontières), inquiète pour la mère de Falah.

Spécialisée dans le droit des étrangers, son avocate n'a pas jeté l'éponge. S'appuyant sur l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme - « *tout homme a droit au respect de sa vie privée et familiale* » -, elle a fait appel du jugement du Tribunal administratif. « *M. Haoufa vit avec sa mère qui est gravement malade,*

il a des revenus, il est soutenu par ses voisins et son employeur, sa reconduite à la frontière porterait une atteinte grave à sa vie familiale » détaille Evelyne Merdjan, en citant une jurisprudence favorable.

En attendant le verdict de la Cour administrative d'appel, connue pour sa lenteur, Falah risque tout de même d'être reconduit en Algérie.

« *L'appel n'est pas suspensif* » précise son avocate. Jusqu'au 12 avril, date de fin du délai légal de sa rétention, il peut à tout moment prendre le bateau qu'il l'éloignera de sa mère.

GEOFFREY DIRAT